

MONTAGUE MANAGEMENT CONSULTING
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège Social : 4 rue de Montévidéo 75116 Paris
791 141 617 RCS Paris

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 AOUT 2025. Assemblée générale Ordinaire

Les soussignés :

- **Monsieur Christophe MONTAGUE** né le 26 octobre 1963, à Neuilly-sur Seine (92), de nationalité française demeurant 4, rue de Montévidéo - 75116 Paris, titulaire de 500 actions de la Société, et
- **Madame Savina MONTAGUE** née le 14 mai 1959, à Neuilly-sur Seine (92), de nationalité française demeurant 4, rue de Montévidéo - 75116 Paris, titulaire de 500 actions de la Société.

Seuls associés de la société MONTAGUE MANAGEMENT CONSULTING, plus amplement décrite en-tête des présentes (la « **Société** »), détenant ensemble 1.000 actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, les décisions unanimes relatives à :

- Rapport d'activité
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - Affectation du résultat ;
 - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
 - Décision à prendre dans le cadre de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
 - Pouvoirs en vue des formalités.
-

Rapport de gestion sur les activités 2024

Les activités ont été fortement entachées par les difficultés de 5M Ventures et les retards dans le développement de MGT Partners.

a) Difficultés de 5M Ventures.

La liquidation judiciaire de 5M Ventures (jugement du 21 janvier 2025) a entraîné une dépréciation exceptionnelle de 40.000 €, impactant significativement les comptes.

b) Développement de MGT Partners

CP SdT

L'activité est restée en deçà des attentes dans un contexte économique défavorable.

Une part significative du chiffre d'affaires 2024 provient d'une opération non récurrente.

Le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre.

Le résultat net s'élève à **-40.854 €**, impacté par la dépréciation exceptionnelle

1^{ère} décision unanime : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, ils donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision adoptée à l'unanimité.

2^{ème} décision unanime : Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de 40.854 euros, en totalité au compte "report à nouveau".

Décision adoptée à l'unanimité.

3^{ème} décision unanime : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, à l'unanimité se prononcent sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Décision adoptée à l'unanimité.

4^{ème} décision unanime : Poursuite des activités

4^e décision unanime : Poursuite de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Les associés constatent, après lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, soit un montant de capitaux propres négatifs de 50.301 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, les associés, statuant dans les six mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette situation, sont appelés à se prononcer sur la dissolution anticipée de la Société.

Après délibération, les associés **décident expressément de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité.**

Cette décision est motivé par :

Cn Sdt

- Les perspectives de développement et notamment des contrats de consulting engagés en 2025
- Les opérations en cours au sein de MGT, qui devraient aboutir au S1 2026
- Une amélioration espérée en 2026, qui devrait permettre d'assainir la société et baisser fortement ses dettes.

Les associés prennent acte de la nécessité de reconstituer les fonds propres.

Décision adoptée à l'unanimité.

5^{ème} décision unanime : Pouvoir pour les formalités

Les associés décident à l'unanimité de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 30 août 2025 sera retranscrit sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

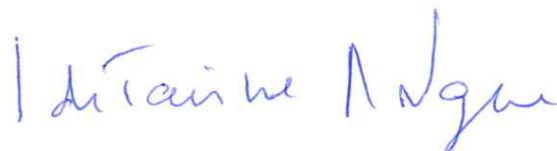
Acte établi à Paris.

30 août 2025,

En 3 exemplaires originaux (dont un pour la société Montague Management Consulting SAS),



M. Christophe Montague



Mme Savina Montague

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II					
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances					
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités					
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)					

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	16 548	3 402	13 145	386.38
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 854	13 145	27 708	210.78
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	56 301	15 448	40 854	264.46
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 107	1 363	1 743	127.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 180	7 620	560	7.35
	Dettes fiscales et sociales	47 423	50 682	3 260	6.43
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	150		150	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	58 859	59 666	807	1.35
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 558	44 218	41 660	94.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

58 859 59 666